

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 655

présenté par
M. Door-----
ARTICLE 47

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« produits dérivés »,

les mots :

« médicaments dérivés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.